

Admission à la barre de divers pétitionnaires, lors de la séance
du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Admission à la barre de divers pétitionnaires, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 387;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40672_t1_0387_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

COMPTE RENDU du *Journal des Débats*
et des *Décrets* (1).

Une lettre écrite par le citoyen Abou, l'un des administrateurs du département de Vaucluse, écrite d'Avignon sous la date du 21 brumaire, annonce la mort de Gasparin, représentant du peuple envoyé près l'armée de Toulon.

La Convention manifeste la plus vive douleur. Elle renvoie au comité de Salut public pour s'occuper du remplacement de Gasparin.

On admet à la barre plusieurs pétitionnaires (2).

Les habitants des districts de Melun (3), de Chauny, des communes de Farmoutier (Farmoutiers), de Claye (Claye-Souilly), de Sucy, du Dorat, de Magnac, de Ham, district de Péronne, de Pierrefitte, district de Franciade, de Montrenil, district de l'Égalité, d'Auteuil, de Juvisy-sur-Orge, accompagnés des députés de plusieurs Sociétés populaires de ces communes; les citoyens de la section du faubourg Montmartre (4), de celle des Sans-Culottes, de celle des Invalides (5), viennent offrir à la Convention l'argenterie et les hochets de la superstition; ils renoncent au culte mensonger du catholicisme pour n'écouter que la raison; ils invitent la Convention à rester à son poste et à terminer son ouvrage. Après avoir accueilli fraternellement tous ces citoyens, la Convention décrète la mention honorable de leurs offrandes et de leurs vœux dans son procès-verbal, et l'insertion de leurs adresses au « Bulletin (6).

(Suivent les documents se rapportant à ces offrandes et à ces vœux.)

(1) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 425, p. 371). D'autre part, le *Journal de Perlet* [n° 422 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 390] et le *Journal de la Montagne* [n° 5 du 28^e jour du 2^e mois de l'an II (lundi 18 novembre 1793), p. 40, col. 2^e] annoncent la mort de Gasparin dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet*.

Une lettre des administrateurs du département des Bouches-du-Rhône apprend à la Convention que Gasparin, représentant du peuple près l'armée d'Italie, est mort au milieu des plus vives douleurs. Sa perte est regardée comme une calamité.

Ils demandent qu'on lui envoie promptement un successeur digne de le remplacer et capable de faire marcher avec rapidité les opérations qui doivent préparer l'attaque et la conquête de Toulon.

II.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne*.

Un administrateur du département de Vaucluse annonce que le représentant Gasparin vient de terminer sa carrière au milieu des plus vives douleurs, et qu'il est instant de le remplacer auprès de l'armée des Alpes.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 294.

(3) Nous n'avons pas pu retrouver cette adresse.

(4) *Ibid.*

(5) L'admission à la barre de la section des Invalides est rappelée dans le procès-verbal de la séance du lendemain 28 brumaire. Voy. ci-après p. 442.

(6) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 294.

I.

Suit le texte de l'adresse des députés extraordinaires du district de Chauny, d'après un document des Archives nationales (1).

District de Chauny.

« Citoyens législateurs,

« Déjà, dans notre district, les croix disparaissent, les clochers s'abattent, les emblèmes de la superstition se brisent ou se brûlent, les charlatans noirs se marient, 900 mares d'argenterie de luxe et d'église par nous envoyés à la Monnaie, depuis deux mois, seront bientôt suivis de deux à trois cents autres. Ces hochets de la vanité, métamorphosés en pièces républicaines, serviront, pour la première fois, l'humanité qu'ils outrageaient depuis trop longtemps.

« Liberté divine! qu'ils sont tes prodiges! Nouvel hercule, ce ne sont pas seulement des égoïstes, des agioteurs, des traitants qui, reptiles venimeux, veulent t'étouffer à ton berceau et que tu écrases, mais des nobles, des prêtres, des rois, des empereurs; les voilà, oui, les voilà, ces monstres anthropophages dont tu dois, dans ta course glorieuse, purger la terre qu'ils désolent.

« O vous, courageux représentants, à qui elle a confié, pour étendre son empire, le flambeau sacré de la philosophie, restez fermes à votre poste, retranchez et serrez sur le sommet de la sainte Montagne, offrez l'image d'une phalange indomptable à tous les tyrans, mettez la terreur à l'ordre du jour jusqu'à ce qu'ils soient tous en poussière et bientôt l'arbre de la liberté couvrira de son ombrage bienfaisant les deux pôles du monde.

« Les députés extraordinaires du district de Chauny.

« Le 27 brumaire, 2^e année républicaine.

« R. SOYÉ; CARILLON; GERVAIS. »

Inventaire des objets d'or, d'argent ou de vermeil, et des diamants, pierreries et autres objets précieux déposés dans la caisse du receveur du district de Chauny jusqu'au 11 octobre 1793, l'an II de la République française, dressé en présence du citoyen préposé des Messageries et des citoyens membres du directoire du district (2).

28 septembre 1793.

Objets déposés par les administrateurs du district de Chauny.

De l'abbaye de Genlis; un soleil d'argent doré pesant.....	21 m. 4 o. 1 g. ½
De l'église de Guny, une paire de burettes d'argent....	1 » 2
De l'église de Bétancourt, une paire de burettes d'argent pesant.....	1 » 2
De l'église de Saint-Norbert de Prémontré, deux saints, l'un en buste avec une mitre, le tout d'argent, l'autre en pied	

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 772.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.